

Belaval, et l'on ne manqua pas de mentionner au contrat, dressé le 12 mai 1739, la donation de 1715. Treize ans après, le 8 mars 1752, mourut à son tour Rose-Michelle Raquet.

Matigny, qui avait acheté en 1738 une charge de trésorier au bureau des finances de Soissons, se mit en possession de toute la succession et au bout de neuf mois de veuvage, le 8 décembre 1752, se remaria avec Mlle le Duc, fille de le Duc, trésorier de France à Soissons. De cette union sont issus un fils, mort en bas âge, et trois filles, qui jouirent du domaine du Plessis-Brion en indivis.

Si la conduite de Matigny fut scandaleuse, ses talents d'administrateur n'en furent pas moins remarquables. Il améliora si bien le domaine du Plessis-Brion par des acquisitions et des échanges, qu'en 1787 ses héritiers le vendirent à M. de Bréda de Guisbert 435,000 livres, presque le quintuple du prix de 1706.

Le 21 septembre 1906, en démolissant un bâtiment, on trouva sous une marche cette inscription : « Cette pierre a été posée par dame Rose-Michelle Raquet, épouse de Monsieur Jean-Baptiste-Nicolas de Matigny de la Boissière, seigneur et dame de ce lieu, l'an 1741. »

M. le chanoine Morel lit une note relative à un abbé de Saint-Martin-aux-Bois, du nom d'Ernaud. Il établit, d'après les chartes, que cet abbé gouverna le monastère de 1180 à 1190.

C'est donc en confondant les siècles qu'on a inscrit sur la liste des abbés de Saint-Martin trois abbés du nom d'Ernaud, l'un en 1080, un autre, en 1185, et le troisième en 1290. Cette note rectificative de la *Gallia Christiana*, est destinée au Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Rennes, la semaine de Pâques.

M. F. de Roucy présente un jeton en cuivre, jadis saucé, trouvé à la Porte-Chapelle, dans les remaniements de l'ancienne maison Pain. La frappe en est fort plate et usée. La date manque. On n'est arrivé à l'identifier, qu'en la

comparant aux jetons frappés en 1580, à l'occasion de la rupture des négociations qui eurent lieu, l'année précédente, à Cologne, entre les dix-sept provinces des Pays-Bas et Philippe II, roi d'Espagne, qui les voulait garder sous sa domination.

A l'avvers du jeton, se voit le pape Grégoire XIII et Philippe II, roi d'Espagne, qui caresse le lion belge et, d'une main, lui présente un rameau d'olivier, tandis que de l'autre il dissimule un collier où se lit INQUI. La légende porte : LIBER REVINCIRI LEO PERNEGAT. *Le lion devenu libre se refuse à être enchaîné de nouveau.*

Au revers, on aperçoit la statue de l'Inquisition sur un pilier, auquel est attaché le lion avec des liens que ronge un rat personnifiant Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dit le Taciturne. La légende est ROSIS LEONEM LORIS MUS LIBERAT. *Le rat délivre le lion dont il ronge les liens.*

La séance se termine par le vote sur l'admission des nouveaux membres, qui sont reçus à l'unanimité des suffrages.

Il va sans dire que des remerciements et des félicitations ont été adressés à chacun des auteurs, pour leurs intéressantes communications.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra :

M. le comte Jacques DE BRÉDA. Analyse de l'histoire du Général Comte de Précy, par M. René DU LAC.

M. le chanoine MOREL. Dom Gilleson et son œuvre.

*Le Secrétaire, E. MOREL.*

---